

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.099

L'An deux Mille Quinze, le 22 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 juin 2015

DATE D’AFFICHAGE

Le 16 juin 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par D. BARRAUD DUCHÉRON
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

ETAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Alain LARRAIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : EGLISE NOTRE-DAME DE ROYAN (MONUMENT HISTORIQUE CLASSE EN 1988).
MISE EN SECURITE, ACHEVEMENT DE LA RESTAURATION EXTERIEURE ET MISE EN VALEUR - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE N°3 « TOITURE DES BAS-COTES ELEVATION SUD »

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre des travaux de restauration et de mise en valeur de l'Eglise Notre-Dame de Royan, le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 15 juillet 2011, une convention de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Philippe VILLENEUVE Architecte en Chef des Monuments Historiques (A.C.M.H) pour mener à bien la restauration sur 5 tranches consécutives de travaux comme suit :

Tranche de travaux	Délais de réalisation des tranches et planning prévisionnel	Montants HT des travaux issus des consultations d'entreprises (mars 2013)
<u>Tranche Ferme</u> : • Elévation ouest entre voiles V10 et V16	9 mois (Terminée)	719.357,31 € HT
<u>Tranche Conditionnelle n° 1</u> : • Restauration de l'Auvent Ouest et de la Porte Monumentale	8 mois (Terminée)	442.737,28 € HT (compris estimation Lot n° 6 « menuiserie Bois» 50.050,00 € HT)
<u>Tranche Conditionnelle n° 2</u> : • Toiture des bas-côtés élévation Nord	7 mois (achèvement prévu fin juin 2015)	870.810,87 € HT (compris estimation Lot n° 6 : «Menuiserie Bois» 2.760,00 € HT)
<u>Tranche Conditionnelle n° 3</u> : • Toiture des bas-côtés élévation Sud	7 mois (Octobre 2015 à Mai 2016)	851.905,23 € HT (compris estimation Lot n° 6 : «Menuiserie Bois» 2.760,00 € HT)
<u>Tranche Conditionnelle n° 4</u> : • Restauration des terrasses et portiques Nord et Sud	11 mois	280.438,42 € HT
TOTAL € HT		3.165.249,11 € HT

La tranche dite conditionnelle n°2 : « Toiture des bas-côtés élévation Nord » est en cours de réalisation et doit se terminer fin juin 2015.

Afin de poursuivre les travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de solliciter des subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Poitou-Charentes et du Département de la Charente-Maritime, pour la réalisation de la tranche conditionnelle n°3 : «Toiture des bas-côtés élévation Sud».

Le montant de cette opération subventionnable est évalué à 879.227,67 € HT, décomposé comme suit :

- maîtrise d'œuvre, missions de sécurité et protection de la santé et contrôle technique 27.452,44 € HT
- travaux tranche Conditionnelle n° 3 851.775,23 € HT

Les subventions attendues pour la Tranche Conditionnelle n° 3 sont les suivantes :

- Etat -Ministère de la Culture et de la Communication- (35 %) 307.729,68 €
- Région, (35%, montant plafonné à 50 000 €) 50.000,00 €
- Département (soit 20 %) 175.845,53 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- VU la délibération n° 13.093 du 11 avril 2013
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le programme des travaux subventionnables de la tranche conditionnelle n° 3 «Toiture des bas-côtés élévation Sud » pour un montant global des travaux fixé à 879.227,67 € HT (soit 1.055.073,20 € TTC),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), soit 307.729,68 €
- de solliciter l'aide financière de la Région Poitou-Charentes, pour un montant plafonné à 50.000 €
- de solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime, soit 175.845,53 €
- de s'engager à financer la totalité de l'opération, soit 1.055.073,20 € TTC sur le budget communal, ce qui représente un autofinancement de 345.652,45 € HT à la charge de la commune, et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'indiquer que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : début des travaux en octobre 2015 pour une durée prévisionnelle de 7 mois.
- d'attester que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- de préciser qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et de s'engager à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 25 juin 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO